

# Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes

*Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1996. Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes - Actes du colloque d'Aranjuez, septembre 1994, Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-9509356-1-3, 693 pages.

# Perception des politiques familiales et rapport à l'Etat : évolution depuis 20 ans en France

---

**Marie-France VALETAS**

CNRS-INED, Paris, France

Les politiques familiales sont, en France, l'expression de l'intérêt que l'Etat porte à la question de la natalité; ainsi en vue de favoriser les naissances, les pouvoirs publics fournissent-ils une aide financière pour élever les enfants. Mais aux yeux des administrés le lien entre soutien financier apporté aux familles et légitimité de l'action étatique n'est pas aisé à établir. Nous analysons ici l'évolution de la mise en relation des réponses à ces deux questions, en privilégiant la combinaison logique selon laquelle le soutien aux familles estimé insuffisant est associé à l'approbation de l'action publique; nous rattachons cette combinaison à la structure socio-démographique de la population qui l'exprime. Nous testons ensuite ces résultats en les associant à deux autres thèmes qui, à des degrés divers, ne sont pas indépendants de la natalité; il s'agit d'une part du remboursement des produits contraceptifs et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG), d'autre part de l'activité professionnelle des femmes mariées.

Depuis 1947 de nombreuses enquêtes ont été réalisées à l'Ined pour connaître l'opinion des Français en matière démographique. Nous en avons retenu trois, comprises entre 1966 et 1987, période correspondant à de grands bouleversements démographiques, et recouvrant en partie d'importantes mutations socio-économiques; on assiste ainsi au développement du tertiaire, à l'accroissement de l'activité professionnelle des femmes mariées, à l'augmentation de la durée de la scolarité.

## I - Soutien financier apporté aux familles et légitimité de l'action publique

### 1.1 Choix des enquêtes et énoncé des questions

Ces trois enquêtes contiennent dans leur protocole le thème de l'aide financière et celui de l'intervention des pouvoirs publics; deux ont été réalisées aux dates encadrant la période retenue et la troisième se situe au milieu de cette période, en 1975. La

formulation des questions concernant *l'aide financière* accordée aux familles est sensiblement la même (Tableau 1)<sup>1</sup>. Elle est organisée en trois modalités - dont l'ordre peut être inversé - permettant d'apprécier le niveau de l'aide selon qu'il est jugé insuffisant, convenable ou trop fort.

En revanche l'intitulé de la question concernant *l'intervention des pouvoirs publics* subit des fluctuations importantes. Dans les deux enquêtes encadrant la période, la question relative à l'intervention de l'Etat est construite selon l'opposition privé/public. En 1966, il s'agit de savoir si « les pouvoirs publics doivent se préoccuper du nombre des naissances dans le pays ou bien si cette question regarde uniquement les ménages ». En 1987, l'aspect général que pourrait revêtir le premier terme de l'alternative est précisé puisqu'il s'agit de savoir si « les pouvoirs publics doivent prendre des mesures pour aider les couples qui souhaitent avoir des enfants »; le rôle de l'Etat consisterait alors à aider les couples à réaliser leur projet d'enfants. Dans l'enquête de 1975, la formulation ne comporte pas d'alternative privé/public. La personne enquêtée est sollicitée pour dire si "l'Etat devrait ou non prendre des mesures pour essayer d'arrêter la baisse du nombre des naissances". Une telle formulation donne à l'action publique un aspect autoritaire; par ailleurs il n'est pas demandé si cette question regarde uniquement les ménages ou les couples. On verra que ces deux types de construction et de formulation des questions peuvent avoir une nette influence sur le sens des réponses.

## ***1.2 Evolution des réponses***

Les opinions relatives au niveau de *l'aide financière* accordée aux familles subissent des *fluctuations très conjoncturelles* (Tableau 1). L'opinion selon laquelle ce niveau est "insuffisant", qui est largement majoritaire en 1975, chute à moins de 40 % en 1982, après que le gouvernement de la gauche, arrivée récemment au pouvoir, ait augmenté de façon substantielle les allocations familiales; en 1987, l'insatisfaction sur cette question était à nouveau à la hausse.

Dans le même temps, alors qu'on observe généralement une valorisation croissante de l'espace privé, l'acceptation d'une *intervention des pouvoirs publics* n'est pas à la baisse si l'on considère les résultats des deux années encadrantes; elle passe de 49 à 53 %. La chute observée en 1975 (39 %) est très probablement imputable à la formulation réductrice de la question.

---

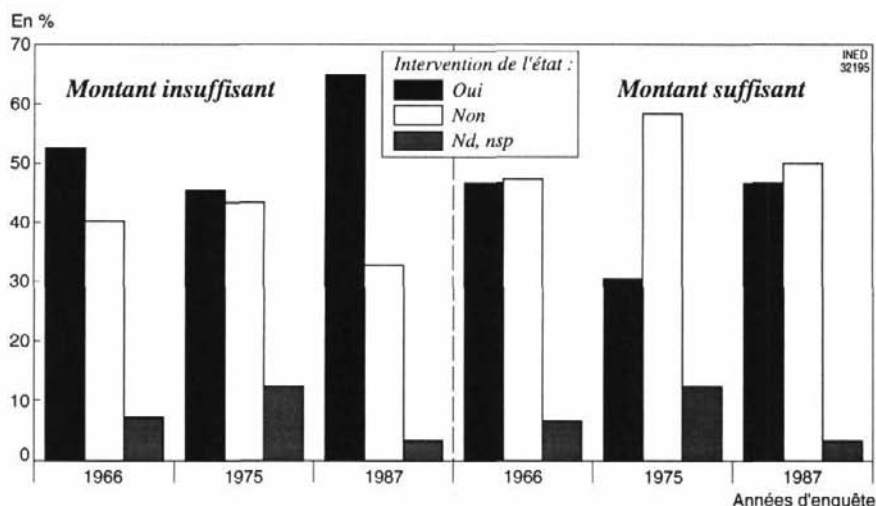
<sup>(1)</sup> L'intitulé complet de toutes les questions abordées ainsi que les réponses à ces questions se trouvent dans le tableau 1.

TABLEAU 1 - ENONCE DES QUESTIONS ANALYSEES

		ens.	H	F	
<b>L'intervention des pouvoirs publics</b>					
1966	Selon vous, les pouvoirs publics doivent-ils se préoccuper du nombre des naissances dans le pays, ou bien cette question regarde-t-elle uniquement les ménages ?	les pouvoirs publics	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>48</b>
		uniquem. les ménages	43	41	45
		ne se prononcent pas	7	8	7
1975	Estimez-vous que l'Etat devrait prendre ou non des mesures pour essayer d'arrêter la baisse du nombre des naissances ?	prendre des mesures	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>38</b>
		pas prendre mesures	47	47	46
		NSP + NR	14	13	15
1987	Selon vous, les pouvoirs publics doivent-ils prendre des mesures pour aider les couples qui souhaitent avoir des enfants ou bien cette question regarde-t-elle uniquement les couples ?	pouvoirs publics	<b>53</b>	<b>54</b>	<b>52</b>
		couples	43	42	43
		NSP	4	4	4
<b>L'aide financière accordée aux familles</b>					
1966	- Approuvez-vous le principe des allocations familiales ? oui=87 % - (si approuvent) A votre avis, est-ce que le montant des allocations familiales aujourd'hui devrait être augmenté, diminué ou rester le même ?	augmenté	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>49</b>
		rester le même	40	39	40
		diminué	2	2	2
		NSP + NR	8	6	9
1975	A votre avis, les allocations familiales sont-elles actuellement insuffisantes, trop fortes ou comme il convient ?	insuffisantes	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
		comme il convient	21	21	21
		trop fortes	2	3	2
1987	Selon vous, l'aide financière actuellement accordée en France aux familles, allocations familiales, dégrèvements d'impôts etc. est-elle trop forte, convenable ou pas assez forte ?	NSP + NR	16	16	17
		trop forte	5	7	4
		convenable	37	38	37
		pas assez forte	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>45</b>
		NSP	13	11	15
<b>Contraception, IVG</b>					
1966	A votre avis, les consultations et l'achat des produits prescrits dans ces centres devraient-ils être remboursés par la Sécurité Sociale ?	remboursés	<b>58</b>	<b>56</b>	<b>61</b>
		pas remboursés	27	28	26
		NSP + NR	15	16	14
1987	L'interruption volontaire de grossesse est remboursée par la sécurité sociale. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec ce remboursement ?	d'accord	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>62</b>
		pas d'accord	33	35	32
		NSP	6	6	6
<b>Activité professionnelle des femmes mariées</b>					
1975	D'une manière générale, êtes-vous favorable ou pas favorable à ce que les femmes mariées exercent une activité professionnelle ?	favorable	<b>64</b>	<b>57</b>	<b>70</b>
		pas favorable	31	36	26
		NSP + NR	5	7	4

### 1.3 Evolution de la relation soutien financier apporté aux familles/ intervention des pouvoirs publics

Le souhait que l'Etat joue un rôle en matière de natalité est relié, de manière logique, à l'appréciation portée sur le montant des allocations familiales (graphique 1). Lorsque ce montant est jugé insuffisant l'acceptation d'une intervention des pouvoirs publics est plus fréquente que son refus alors qu'elle lui est inférieure si le montant des allocations est estimé satisfaisant. En 21 ans, on observe une évolution croissante en rationalité du premier cas de figure pour les deux dates encadrant la période. En effet l'écart se creuse fortement entre acceptation et refus d'une action de l'Etat en cas d'insatisfaction exprimée sur le montant de l'aide. Dans la deuxième hypothèse, lorsque le montant de l'aide est jugé satisfaisant, c'est la stabilité qui s'impose.



Graphique 1 - Attitudes envers les pouvoirs publics selon l'appréciation portée sur le montant de l'aide financière

L'enquête de 1975 occupe un statut particulier; le rejet de l'action de l'Etat pour arrêter la baisse du nombre des naissances est élevé quelle que soit l'appréciation portée sur le niveau de l'aide financière; en particulier chez ceux qui se satisfont du niveau des allocations familiales, ce rejet y est deux fois plus important que son acceptation.

### 1.4 La progression de l'attitude : « l'aide aux familles est insuffisante, oui à l'action de l'Etat », correspond-elle à une évolution des caractéristiques de la population adoptant cette attitude ?

En 1966, 53% des enquêtés considérant que le montant des allocations familiales est insuffisant sont favorables à une intervention de l'Etat en matière de natalité; ils sont 65 %

TABEAU 2 - LE SOUHAIT QUE L'ETAT JOUE UN RÔLE EN MATIERE DE NATALITE QUAND L'AIDE FINANCIERE AUX FAMILLES EST JUGEE INSUFFISANTE, PAR ANNEE D'ENQUETE, ET SELON QUELQUES VARIABLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Intervention des pouv. publ.=oui	1966=53 %						1987=65 %						1975=45 %						
	PP : doivent se préoccuper du nombre des naissances dans le pays						PP : mesures pour aider couples souhaitant avoir des enfants						Etat : mesures pour arrêter la baisse nombre des naissances						
	Ens.	H	F	dist	H	F	Ens.	H	F	dist	H	F	Ens.	H	F	dist	H	F	
<b>âge enquêté(e)</b>																			
18- 34 ans	57	54	60	dist	53	dist	65	66	63	dist	41	46	44	dist	41	41	41	44	dist
35- 49 ans	55	59	51	0,4	51	-0,4	65	64	67	0,0	64	70	59	-0,2	48	50	45	45	45
>= 50 ans	47	48	45	0,2	45	0,6	64	70	59	0,0	64	70	59	-0,2	49	49	47	47	-0,2
<b>diplôme</b>																			
primaire	48	49	47		47		62	62	62		62	62	62		42	43	41	41	
tech. 2nd	63	61	66		66		69	67	71		69	67	71		49	49	50	50	
supérieur	65	62	68	-0,7	68	-0,9	81	84	78	-1,0	81	84	78	-1,2	46	54	40	40	0,4
																			0,0
<b>âge et diplôme</b>																			
18- 34 ans																			
primaire	49	49	50		50		61	61	61		61	61	61		42	41	42	42	
tech. 2nd	64	56	70		70		71	69	72		71	69	72		41	37	43	43	
supérieur	67	65	68	-0,7	68	-0,8	80	88	74	-0,9	80	88	74	-1,5	41	49	36	36	0,3
<b>CSP</b>																			
ouvrier(ère)s	51	51	51		51		56	60	45		56	60	45		42	40	45	45	
employé(e)s	54	51	57		57		61	59	62		61	59	62		41	39	41	41	
cadres	63	63	62	-0,5	62	-0,4	77	79	73	-1,0	77	79	73	-0,9	55	59	51	51	-0,4
																			-0,2

LIRE AINSI : En 1966, pour 100 femmes âgées de 18 à 34 ans, et estimant que le montant des allocations est insuffisant, 60 souhaitent que l'Etat joue un rôle en matière de natalité. La distance (différence logistique) entre les femmes les plus jeunes et les femmes les plus âgées = 0,6; le signe positif indique que l'ouverture à l'Etat est plus fréquente chez les plus jeunes.

en 1987 (graphique 1). Trois critères sont retenus pour caractériser la population correspondante : l'âge, le niveau de diplôme et la catégorie sociale (Tableau 2).

En 1966, ce sont les plus jeunes, ceux qui détiennent le niveau de diplôme le plus élevé et ceux qui sont placés au sommet de la hiérarchie socio-professionnelle classique qui adoptent le plus souvent cette attitude. L'effet diplôme est contrôlé chez les 18-35 ans et confirme le résultat global. C'est d'ailleurs le diplôme qui est le plus discriminant des trois critères pris en compte; la distance (la différence logistique) entre les proportions extrêmes est égale à 0,7, alors qu'elle est de 0,5 pour la catégorie sociale et de 0,4 pour l'âge<sup>(2)</sup>. Mais les hommes et les femmes qui sont globalement à égalité, présentent des différences selon la distribution des critères. Chez les hommes, l'attitude : l'aide aux familles est insuffisante/l'intervention de l'Etat est légitime, que par commodité nous désignons comme « *l'option logique* », ne progresse pas des plus âgés aux plus jeunes; ce sont les 35-49 ans qui l'adoptent le plus souvent. Les femmes qui se répartissent des plus âgées aux plus jeunes, sont plus influencées que les hommes par l'âge et le diplôme et un peu moins par la catégorie sociale.

En 1987, l'âge n'est plus, sur l'ensemble, un élément de différenciation dans la distribution de l'option logique retenue. En revanche le niveau de diplôme et l'appartenance sociale s'avèrent plus discriminants. Mais des différences dépendantes du sexe, apparaissent encore plus fortement qu'en 1986. En particulier, l'âge recouvre des mouvements opposés : les hommes adoptent d'autant plus souvent cette attitude qu'ils sont plus âgés; c'est l'inverse qui se passe pour les femmes. Les mouvements en fonction du diplôme et de l'appartenance sociale sont identiques mais ils n'ont pas la même ampleur d'un sexe à l'autre. *Les hommes sont plus influencés par le niveau de diplôme* que ne le sont les femmes. Chez ces dernières la distance entre les proportions extrêmes s'est plutôt réduite (elle a passé de -0,8 en 1966 à -0,6 en 1987) alors dans le même temps elle a doublé chez les hommes (de -0,7 à -1,5). Pour leur part, *les femmes sont plus influencées par leur appartenance sociale*; alors que la différence logistique progresse de quelques unités chez les hommes (-0,5 à -0,9), elle est multipliée par trois chez les femmes (-0,4 à -1,2).

En 1975 les tenants de l'intervention de l'Etat présentent des caractéristiques opposées à ceux des années encadrant la période étudiée. Sur l'ensemble, l'âge est bien un élément de différenciation, mais ce sont *les plus âgés hommes et femmes qui l'adoptent*. Le niveau de fin d'études s'avère beaucoup moins discriminant, y compris chez les plus jeunes; les femmes sont mieux représentées si elles ont un niveau intermédiaire. Malgré tout, les cadres sont un peu mieux représentés que les employés et les ouvriers qui sont sensiblement au même niveau; chez les femmes, les employées sont encore moins présentes que les ouvrières. Ainsi en 1975, ce n'est pas le même type de population qui adopte l'option logique. La formulation brutale d'une intervention de l'Etat qui arrêterait la baisse du nombre des naissances peut entraîner un effet de répulsion moins fréquent cependant chez les plus âgés.

(2) Pour comparer deux proportions  $p$  et  $q$  de manière uniforme quel que soit leur ordre de grandeur, on se place sur l'échelle logistique. Calcul de la différence logistique :  $\log(p/(100-p)) - \log(q/(100-q))$ .

## **II - Les caractéristiques de la population adoptant une attitude favorable à l'Etat résistent-elles à d'autres contextes ?**

### **2.1 Les opinions sur le remboursement de la contraception et de l'IVG**

*Un renforcement de l'option logique et de ses caractéristiques quand le remboursement est approuvé.*

Souhaiter le remboursement des produits contraceptifs ou le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la Sécurité Sociale, introduit un élément supplémentaire de demande sociale envers les pouvoirs publics. Cet élément devrait *a priori* renforcer l'option logique retenue, en cas d'ouverture à l'Etat quand le montant des allocations est jugé insuffisant.

En 1966, souhaiter ou non le remboursement des produits contraceptifs introduit une ligne de partage forte; en cas de souhait positif, l'option logique représente une proportion de 57 % (et se trouve ainsi renforcée de quatre points par rapport à l'ensemble) contre 44 % en cas de souhait négatif (Tableau 3). Les femmes favorables au remboursement adoptent cette option plus souvent que les hommes (60 % contre 54 %) et leur répartition est plus stratifiée selon les critères d'âge et de diplôme.

En 1987, où deux tiers des enquêtés adoptent l'option logique, le souhait ou non du remboursement de l'IVG introduit des différences moins fortes; 67 % si le remboursement est souhaité contre 60 % quand il ne l'est pas. Par rapport à 1966, et dans le premier cas de figure, les hommes ont nettement progressé (71 % contre 54) et les femmes sont restées relativement stables (63 % contre 60). Chez ces dernières l'appartenance socio-professionnelle est très discriminante. Chez les premiers ce sont les critères d'âge et d'appartenance sociale qui se renforcent légèrement par rapport à l'ensemble des résultats en 1987.

### **2.2 Les opinions sur l'activité professionnelle des femmes mariées**

*Un renforcement de l'option logique et structuration sociale plus forte quand l'activité professionnelle des femmes mariées est désapprouvée.*

En 1975, l'approbation ou non de l'activité professionnelle des femmes mariées modifie de façon non négligeable la fréquence de l'option logique. Cette dernière passe de 45 % au total à 52 % en cas de désapprobation (Tableau 4). Objectivement l'absence d'un « deuxième salaire » constitue un élément supplémentaire pour souhaiter une intervention de l'Etat quand le montant des allocations familiales est jugé insuffisant. Mais se montrer favorable au maintien de la femme mariée au foyer peut, dans les mêmes conditions, être subjectivement associé à la volonté d'une action forte des pouvoirs publics, telle qu'elle est formulée dans l'enquête de cette année-là.



TABLEAU 3 - LE SOUHAIT QUE L'ETAT JOUE UN ROLE EN MATIERE DE NATALITE QUAND LE MONTANT DE L'AIDE EST JUGE INSUFFISANT, SELON QUE LE REMBOURSEMENT DE LA CONTRACEPTION, DE L'IVG, EST SOUHAITE OU NON, PAR ANNEE D'ENQUETE ET SELON QUELQUES VARIABLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Rembour- sement	rappel : ensemble 1966 = 53 % produits contraceptifs						rappel : ensemble 1987 = 65 % IVG					
	remboursement = OUI			remboursement = NON			remboursement = OUI			remboursement = NON		
	ens	H	F	ens	H	F	ens	H	F	ens	H	F
âge												
18-34 ans	57	54	60	44	48	39	67	71	63	60	57	63
35-49 ans	62	54	68	42	50	33	65	66	62	65	65	63
>= 50 ans	58	60	56	48	54	41	70	72	68	70	44	63
	51	51	52	41	41	42	65	76	55	65	59	64
	0,4	0,1	0,7	0,0	0,4	-0,4	0,0	-0,5	0,3	0,0	0,3	-0,0
diplôme												
primaire	51	49	52	43	47	39	64	66	62	57	53	61
techn.2nd	69	62	74	43	50	31	69	68	69	68	60	74
supérieur	74	69	81	50	-0,3		82	86	77	83	81	-
	-1,0	-0,8	-1,4				-0,9	-1,2	-0,7	-1,3	-1,3	-
CSP												
ouvrier(ère)s	54	50	61	45	51	29	59	63	47	49	40	47
employé(e)s	57	54	59	38			63	67	62	57	51	62
cadres	59	66	74	54	-0,4		80	83	76	67	69	63
	-0,2	-0,7	-0,6				-1,0	-1,1	-1,3	-0,7	-1,2	-0,7

LIRE ANSI : En 1966, sur 100 femmes âgées de 18 à 34 ans, considérant que le montant des allocations familiales est insuffisant et que les produits contraceptifs DEVRAIENT ETRE REMBOURSES, 68 souhaitaient que l'Etat joue un rôle en matière de natalité. Dans les mêmes conditions, mais lorsqu'elles considèrent qu'il NE DEVR AIT PAS y avoir de remboursement, 33 femmes sur cent sont favorables à l'intervention de l'Etat.

Chez les enquêtés qui approuvent le travail des femmes mariées, hommes et femmes sont à égalité dans une proportion de 42 %. Chez ceux qui le désapprouvent, l'option logique est mieux représentée chez les hommes que chez les femmes (54 % contre 49). Comme pour l'ensemble de l'année 75, la hiérarchisation des réponses n'obéit pas à la progression des plus âgés vers les plus jeunes, chez les répondants masculins en particulier. Chez les femmes le critère d'âge n'intervient pas mais ce sont bien les mieux placées dans l'échelle sociale qui se montrent les plus conformistes.

TABLEAU 4 - LE SOUHAI T QUE L'ETAT JOUE UN RÔLE EN MATIERE DE NATALITE QUAND LE MONTANT DE L'AIDE EST JUGE INSUFFISANT, SELON QUE L'ACTIVITE DES FEMMES MARIEES EST APPROUVEE OU NON, EN FONCTION DE VARIABLES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

rappel : ensemble 1975 = 45 %									
	favorable à l'activité professionnelle des femmes mariées				défavorable à l'activité professionnelle des femmes mariées				
	ens.	H	F		ens.	H	F		
<b>âge</b>	42	43	42		52	54	49		
			dist.	dist.			dist.	dist.	
18-34 ans	39	40	39		48	48	48		
35-49 ans	46 - 0,3	49 - 0,4	44		52	54	50		
>= 50 ans	43	39	46		53	56	49		
	- 0,2	0,0	- 0,3		- 0,2	- 0,3	- 0,0		
<b>diplôme</b>									
primaire	40	41	40		46	48	43		
techn, 2nd	45 - 0,2	41	48 - 0,3		60 - 0,6	65 - 0,7	57 - 0,6		
supérieur	42	52	36		(72)				
	- 0,0	- 0,4	0,2		- 1,1				
<b>CSP</b>									
ouvrier(ère)s	38	34	44		50	49	50		
employé(e)s	37	37	38 0,2		52	44 0,2	55		
cadres	50	55	46		72	68	80		
	- 0,5	- 0,9	- 0,0		- 0,9	- 0,8	- 1,4		
<p><i>LIRE AINSI : sur 100 femmes âgées de 18 à 34 ans, considérant que le montant des allocations familiales est insuffisant et qui approuvent l'activité professionnelle des femmes mariées, 39 sont favorables à une action de l'Etat en matière de natalité. Dans les mêmes conditions, mais lorsqu'elles n'approuvent pas cette activité, 48 sur cent sont favorables à une action de l'Etat.</i></p>									

### Conclusion

La combinaison selon laquelle l'aide financière aux familles estimée insuffisante est associée à l'approbation de l'action publique en matière de natalité, se trouve en nette progression. En 1966, au début de la période étudiée, cette liaison d'opinions se renforce encore lorsqu'elle est confrontée à une perception positive d'éventuelles dispositions permettant le remboursement de la contraception par la sécurité sociale; en 1987, à la fin de la période, cette liaison d'opinions beaucoup plus fréquente, est à peine mieux représentée lorsqu'elle est mise en relation avec une appréciation positive du remboursement effectif de l'IVG. Dans le même temps on observe une structuration socio-démographique croissante de la population exprimant cette option; en particulier le niveau de diplôme et l'appartenance socio-professionnelle s'avèrent plus discriminants. Mais ces mouvements n'ont pas la même ampleur d'un sexe à l'autre. A la fin de la période, les femmes en particulier sont plus influencées par leur position socio-professionnelle. Même lorsqu'elles souhaitent une aide financière plus conséquente, les ouvrières - encore plus que les ouvriers - se montrent réticentes à des pouvoirs publics qui prétendraient influencer sur leur volonté de procréation. Pour leur part les cadres, hommes ou femmes, ne pensent pas avoir à se défendre d'un interventionnisme qu'ils savent impuissants à peser sur leur décision.

Les résultats de 1975 ne peuvent être intégrés dans cette évolution, par ce que l'action publique en matière de natalité est présentée uniquement sous un aspect contraignant. Il s'ensuit que la combinaison d'opinions que nous avons privilégiée se trouve renforcée lorsqu'elle est associée à un refus de changement; c'est-à-dire à une attitude défavorable à l'activité professionnelle des femmes mariées.

On conclura donc qu'un accroissement de la demande sociale envers l'Etat devrait continuer de s'exprimer, compte tenu de l'évolution de la structure socio-économique de la société, même si de façon générale les pouvoirs publics affirment avec force leur volonté de désengagement.

### BIBLIOGRAPHIE

Les enquêtes réalisées à l'Ined ont donné lieu à des publications dans la revue *Population*. Pour les années concernées, on se rapportera à :

GIRARD A., ZUCKER E. *Population*, 3, 1967, pp 401-454.

GIRARD A., LERIDON H., BASTIDE H., ROUSSEL L. *Travaux et Documents*, Cahier n° 76, 1976.

CHARBIT Y. « L'opinion sur la politique démographique, la nuptialité et les nouvelles techniques de procréation en mai 1987 ». *Population*, 6, 1989, p. 1159-1187.